

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-02-045

**MAISON FRANCE SERVICE  
ITINERANTE (MFSI) :  
APPROBATION DU PLAN  
DE FINANCEMENT  
PORTANT ACQUISITION  
DU VEHICULE AMENAGE  
ET DES EQUIPEMENTS  
DEDIES**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 25 JUIN 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 44**

**présents : 32**

**votants : 39**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
17 Juin 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Véronique PRUVOST-BITAR**

L'an deux mille vingt, le Jeudi vingt-cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- \* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

***Pouvoirs :***

- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé) ;
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

***Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :*

- \* Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents, 12 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Région Hauts-de-France accompagne financièrement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans l'amélioration de l'offre territoriale locale en matière d'aménagement du territoire et de dynamique rurale.

Les élus de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ont fait le choix de mettre en place une Maison France Service itinérante (MFSi) qui permettra à ce service d'aller à la rencontre de la population du territoire pour l'accompagner dans les démarches administratives et numériques.

Un dossier de demande de subvention a été effectuée auprès des services de la Région Hauts-de-France dans le cadre du programme FEADER pour l'acquisition :

- D'un véhicule aménagé pour un montant 65 386,34 euros HT,
- De deux postes informatiques pour un montant de 2 326,00 euros HT.

Il est précisé que cette délibération est prise en conformité avec les services de la Région.

Le montant total de l'opération est estimé à 67 712,34 euros HT soit un montant de 81 839,61 euros TTC, la Communauté de Communes a sollicité les programmes de subventionnement suivants :

Organisme subventionnaire	Pourcentage de subventionnement	Montant de la subvention	Statut de la demande
Préfecture de l'Oise - DETR	35 %	23 699,32 euros	Notifiée le 20 mai 2020
Conseil Régional - PRADET	16 %	10 730,76 euros	En cours d'instruction
Conseil Régional - FEADER	7 %	4 739,86 euros	En cours d'instruction
Rotary Club - Mécénat privé	22 %	15 000,00 euros	En cours
<b>Sous-total</b>		<b>54 169,94 euros</b>	
<i>Reste à charge de la collectivité</i>		<i>13 542,40 euros</i>	
<b>Total</b>		<b>67 712,34 euros</b>	

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe);

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-07-099 en date du 25 Septembre 2017 ;

**Vu** la délibération n° 2019-BC-03-017 en date du 9 Octobre 2019 du Bureau Communautaire portant attribution du marché d'acquisition du véhicule aménagé et autorisation de signature du Président ;



**Considérant** la nécessité de voir cette opération aboutir, afin de mettre en place

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 33 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 6 « ABSTENTIONS » de Mesdames GORSE-CAILLOU et MIFSUD, de Messieurs CURTIL, DELLOYE, LEFEVRE et L'HELGOUALC'H, les membres du Conseil Communautaire :

- ❖ **APPROUVENT** le plan de financement portant acquisition d'un véhicule aménagé dédié à la Maison France Service itinérante (MFSi) et de ses équipements avec les modifications suivantes :

**Amendement** : la demande de financement effectuée auprès du Conseil Régional Hauts de France au titre de la PRADET est regroupée avec la demande effectuée au titre du FEADER ce qui a pour conséquence un changement du taux de subvention passant de 7 à 23%, mais ne modifie pas le montant total des subventions.

Organisme subventionnaire	Pourcentage de subventionnement	Montant de la subvention	Statut de la demande
Préfecture de l'Oise - DETR	35 %	23 699,32 euros	Notifiée le 20 mai 2020
Conseil Régional - PRADET	0 %	0,00 euros	<b>Demande regroupée avec le FEADER</b>
<b>Conseil Régional - FEADER</b>	<b>23 %</b>	<b>15 470,62 euros</b>	<b>En cours d'instruction</b>
Rotary Club - Mécénat privé	22 %	15 000,00 euros	En cours
<b>Sous-total</b>		<b>54 169,94 euros</b>	
<i>Reste à charge de la collectivité</i>		<i>13 542,40 euros</i>	
<b>Total</b>		<b>67 712,34 euros</b>	

- ❖ **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs du plan de financement ;
- ❖ **DECIDENT D'INSCRIRE** les recettes au budget principal

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

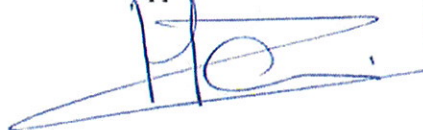
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
 De la transmission en Sous-préfecture,  
 Le : **08 JUL. 2020**  
 Et de l'affichage le : **13 JUL. 2020**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**




Pour extrait certifié conforme,  
 Fait à Senlis,  
 Le **08 JUL. 2020**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

